



**Séance du 3 avril 2026 à 15h**

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris  
accessible en présentiel et en visioconférence

## *« La redécouverte des communs et autres formes de gestion collective des ressources. Étude de cas »*

coordonnée par par **Elodie Duhamel, Docteure en droit et Jean-François Turenne**, 4<sup>e</sup> section – ASOM

### **PROGRAMME**

#### **Introduction**

**Olivier de Bernon**, Président – ASOM

#### **Lecture du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

**Dominique Barjot**, Secrétaire perpétuel – ASOM

#### **Hommage à Nagatsuka Ryuji**

**Kazuhiko Yao**, 2<sup>e</sup> section – ASOM, (lu par **Dominique Barjot**, Secrétaire perpétuel – ASOM)

#### **Présentation de la séance**

**Jean-François Turenne**, Président honoraire, membre de la 4<sup>e</sup> section – ASOM

#### **Introduction**

**Bruno Delmas**, Président honoraire, membre 1<sup>re</sup> section – ASOM, co-directeur de l'ouvrage Les communs aujourd'hui, Enjeux planétaires d'une gestion locale des ressources renouvelables (ASOM, 2019)

#### **Communications**

**Élodie Duhamel**, Docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Lauréate 2025 du Prix d'Encouragement à la recherche de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer : « *La création de communs fonciers au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Étude de leur apparition et de leur légalisation* ».

**Camille Mazé-Lambrechts**, Directrice de recherche CNRS et Professeure à Science-Po Paris, membre la Chaire Omega et du Réseau Apolimer : « *Le rāhui polynésien. Une pratique traditionnelle de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles au service de notre temps* ».

**Pablo Domínguez**, Chercheur au CNRS, rattaché au Laboratoire d'Éco-Anthropologie du musée de l'Homme : « *Les agdals des Mesioi de la montagne. Un exemple pour élucider le mouvement global en faveur des communs* ».

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*- L'Académie des Sciences du Monde -*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*



**Marie Cornu**, Directrice de recherche au CNRS, co-autrice du Dictionnaire des biens communs : « *Conclusions* ».

### Échanges avec la salle

## **SOMMAIRE DE LA SÉANCE, PRÉSENTATION DES INTERVENANTS ET RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS**

Les communs correspondent à un régime autonome d'appropriation, excluant le droit de disposition, et portant sur des ressources essentielles à une communauté usagère déterminée, jouissant dessus d'un droit exclusif de gestion. Leur régime, fondé sur un idéal de transmission, revêt une importance écologique majeure, la pérennisation des ressources naturelles sur lesquelles ils portent étant la condition même de leur existence. Dans des territoires anciennement colonisés, l'étude contemporaine de ces communs traite non seulement du rapport des Hommes aux choses foncières qui leur sont essentielles, mais également du rapport des individus à des approches collectives qui leur sont culturellement significatives. Cette séance propose ainsi une approche empirique de la notion de communs fonciers, à travers un prisme pluridisciplinaire et comparatif, en s'appuyant sur diverses études de cas qu'il s'agisse de pêcheries ou de forêts sénégalaises et ivoiriennes, du *rahui* polynésien ou encore de *l'agdal* marocain.

## **LES COMMUNICATIONS**

**Elodie Duhamel** : « *La création de communs fonciers au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Étude de leur apparition et de leur légalisation* ».

**Élodie Duhamel** est docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Paris-Est Créteil, et Lauréate 2025 du Prix d'Encouragement à la recherche de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. Jeune docteure, elle a mené ses recherches doctorales dans le cadre d'une bourse octroyée par l'Agence française de développement, ainsi que d'un contrat doctoral qui la rattachait alors à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (IREDIES – UR 4536). Dans le cadre de sa thèse, elle a eu recours à l'interdisciplinarité, interprétée comme un dialogue scientifique « centré », veillant à analyser le droit dans les termes de la science juridique (soit en ayant recours à ses concepts, principes et méthodes) afin d'étudier les cadres

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*- L'Académie des Sciences du Monde -*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*



*fonciers sénégalais et ivoiriens. Ses recherches portent un regard appuyé sur l'impact de la colonisation sur les systèmes normatifs concernés et sur l'évaluation de la prise en compte, sans dénaturation, des communs fonciers par les cadres légaux contemporains. Intégrée à la Chaire académique Valcom, (Chaire VALCOM – Valoriser les communs fonciers) rattachée à la Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc, elle contribue au développement d'outils d'évaluation et à la réflexion sur l'évolution du cadre juridique français applicable aux communaux (deux réunions au Sénat ont déjà été organisées en 2022 et 2025 sur ce sujet). Elle mène également des enquêtes de terrain, visant à documenter la présence actuelle et passée des communs en France, et apporte un accompagnement juridique à des gestionnaires d'estives dans les Pyrénées.*

À partir de cas situés au Sénégal et en Côte d'Ivoire (deux pêcheries et deux forêts d'envergure et d'importance économique distinctes), cette intervention permettra d'analyser l'apparition de communs comme une réponse à l'individualisation foncière issue de l'imposition, depuis la période coloniale, d'un modèle juridique subjectiviste sur ces territoires. En évoquant rapidement les conflits normatifs opposant droit étatique et normes coutumières, à l'origine d'un pluralisme foncier délétère, cette présentation s'attardera sur les difficultés rencontrées par les communautés gestionnaires dans la nécessaire intégration de ces nouveaux communs à l'ordre étatique. Elle insistera sur les éléments juridiques clés de leur maintien ou de leur disparition au sein de l'État : recours à des formes d'aires protégées ou d'affectations foncières permettant une gestion autonome desdites communautés plutôt qu'à des mécanismes d'appropriation foncière inadaptés ; intégration du processus de légalisation dans un cadre administratif décentralisé plutôt que déconcentré ; adaptation des procédures de surveillance et de sanction aux contraintes étatiques. Ces clés analytiques reposent sur l'étude comparative de quatre situations : le maintien, depuis plus de vingt-cinq ans, d'une gestion sous forme de communs pour une pêcherie de 350 km<sup>2</sup> en Basse-Casamance et une forêt de 47 hectares dans le Sine-Saloum, au Sénégal ; et la disparition d'une gestion similaire pour une pêcherie de 21 km<sup>2</sup> située le long de la Petite Côte sénégalaise, activement gérée sous forme de communs de 2007 à 2013, ainsi que pour une forêt de 10 787 hectares située dans le département de Tiapoum, en Côte d'Ivoire, ayant également été gérée comme communs de 2006 à environ 2015.

\*\*\*

**Camille Mazé-Lambrechts** : « *Le rāhui polynésien. Une pratique traditionnelle de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles au service de notre temps* ».

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*- L'Académie des Sciences du Monde -*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*



**Camille Mazé-Lambrechts** est HDR – Directrice de recherche au CEVIPOF CNRS Sciences Po – Titulaire de la Chaire Outre-mer et Changements globaux et coordinatrice du réseau de recherche international APOLIMER. Ses travaux sont consacrés à l'analyse de la gouvernance des mers et des océans, à la gestion des ressources naturelles et plus largement, à l'analyse critique de la transformation vers la soutenabilité dans le contexte du changement global. En tant que socio-anthropologue de la politique tournée vers l'interdisciplinarité, elle a une longue expérience de collaboration avec les sciences de la vie et de la terre ainsi qu'avec les sciences exactes. Depuis 2015, elle contribue à la conceptualisation et à la modélisation des systèmes complexes comme outils d'aide à la décision. Elle informe ainsi la gouvernance des trajectoires des socio écosystèmes qu'elle appréhende sous l'angle du politique, dans un dialogue permanent avec l'écologie autour de la notion de "transformation vers la soutenabilité". C'est dans cette perspective qu'elle a fondé et dirige le Réseau de recherche international APOLIMER (CNRS/ INSHS), en collaboration avec les universités d'Hawaï, d'Ottawa et de Vancouver. Elle a rejoint le CEVIPOF pour y développer ses travaux sur la vie politique dans les territoires marins et ultra-marins face au changement global. Depuis mai 2025, elle est titulaire de la Chaire Outre-mer & Changements globaux (OMEGA).

Depuis une vingtaine d'années, le rāhui, sorte de mise en jachère des terres et des mers, issue de la culture locale, a fait son retour en Polynésie. Cette tradition disparue avec l'arrivée des colons au XVIII<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui réhabilitée par les populations locales, les décideurs publics, mais aussi des fondations et ONG associés aux scientifiques et aux organisations de pêche, pour faire face aux défis du changement global. La communication débutera par une définition du rāhui et une mise en perspective historique. Elle s'appuiera sur les travaux scientifiques réalisés par le CRIOBE, le Rāhui Center et la zone atelier Z'API pour expliquer la manière dont les rāhui sont aujourd'hui réhabilités et quelle est leur plus-value tant pour les écosystèmes, les espèces non humaines et les populations qui en dépendent pour leur sécurité alimentaire et leur survie. À partir d'études de cas, elle abordera la dimension symbolique, politique, sociale et écologique du rāhui puis détaillera les modes de gestion communautaire autour du dialogue science-culture, en axant sur les modes de résolution des réticences et des conflits dans l'esprit de construction de compromis et de partage des communs. Nous mentionnerons les ouvrages de Tamatoa Bambridge, les thèses qu'il dirige sur le sujet et la sortie récente du film documentaire Rāhui, le lagon en partage de Mélissa Constantinovitch et Thomas Yzèbe pour interroger les concepts de résilience et de régénération : « Quand les poissons se raréfient et que le lagon s'essouffle, une ancienne sagesse polynésienne resurgit : le rāhui, l'art d'interdire temporairement un espace pour permettre à la nature de se régénérer. »

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*- L'Académie des Sciences du Monde -*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*



\*\*\*

**Pablo Domínguez :** « Les agdals des Mesioui de la montagne. Un exemple pour élucider le mouvement global en faveur des communs ».

**Pablo Domínguez** est chargé de recherche au CNRS en anthropologie de l'environnement des systèmes agro-sylvo-pastoraux, basé au Musée de l'Homme à Paris, combine une licence (6 ans) en biologie environnementale à l'Université autonome de Madrid avec un doctorat (7 ans) en anthropologie socioculturelle réalisé à l'EHESS (Paris) et à l'Université autonome de Barcelone. Après un postdoctorat de deux ans à la School of Anthropology and Conservation de l'Université du Kent (Royaume-Uni), ainsi que d'autres contrats postdoctoraux à l'Université de Barcelone (UB) et à l'Université autonome de Barcelone (UAB), où il a mené des activités de recherche et d'enseignement, il intègre le CNRS en 2017 en tant que chargé de recherche (senior researcher). Sa formation, tout comme son approche scientifique actuelle, est profondément transdisciplinaire, et il se définit comme anthropologue de l'environnement ou éco-anthropologue. Il est spécialisé dans la gestion et la gouvernance des ressources pastorales par les communautés locales et dans leurs capacités de conservation, ainsi que dans l'étude de leur diversité bioculturelle, en particulier dans la région méditerranéenne, sans s'y limiter. Il possède une expertise particulière dans l'analyse des interactions socio-environnementales, des territoires de montagne, de la mise en valeur de leur patrimoine et de ses implications politiques. Il s'intéresse également aux modalités de soutien à ces biens communs et à leurs valeurs spécifiques. À ce titre, il mène des recherches « sur » et « pour » l'action en faveur des valeurs naturelles et culturelles de ces systèmes, notamment au Maroc, en France, en Espagne et dans les Balkans. Ses travaux l'amènent à interagir régulièrement avec des organisations de la société civile, des institutions publiques, ainsi qu'avec différents acteurs et décideurs, dans un effort constant de transfert et d'application des connaissances.

Il existe une prise de conscience scientifique et politique de plus en plus marquée du potentiel des biens communs pour la conservation de l'environnement, le bien-être des populations locales et la durabilité mondiale. Ces biens communs sont parfois placés sous le statut d'Aires de conservation des Peuples Autochtones et des Communautés locales (APAC) sous l'égide des principales agences internationales de protection de l'environnement et de développement (par exemple, la CDB, l'UICN, le PNUE et le PNUD). Selon le PNUE-WCMC et le consortium APAC (2021), les biens communs couvrent au moins un cinquième de la surface terrestre mondiale et concernent de nombreuses zones clés pour la biodiversité, notamment des puits de carbone stratégiques et d'autres zones écologiquement sensibles. Dans de nombreux pays, une grande partie des pâturages sont gérés collectivement, et constituent ce que j'appelle ici des communs pastoraux. C'est le cas du Maghreb et de toute la région

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*

*-L'Académie des Sciences du Monde-*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*



amazighe. Je me focaliserai notamment sur le cas des agdals du Haut Atlas, sur lesquels j'ai réalisé une thèse de 7 ans avec des nombreux allers-retours accumulant plus d'une année sur le terrain, à travers toutes les saisons agro-pastorales. Les éleveurs de ces montagnes sont reconnus pour avoir développé, au fil des millénaires et jusqu'à nos jours, des systèmes juridiques coutumiers parmi les plus exemplaires. Dans ces systèmes, les règles et leurs modalités d'application sont discutées et établies collectivement par les membres de la communauté, en vue d'une utilisation durable des pâturages. Cependant, les recherches empiriques, comparatives, holistiques et systématiques identifiant les valeurs et les avantages sociaux et environnementaux des différents communs pastoraux restent très limitées. De telles informations pourraient révéler des tendances en matière d'utilisation des terres et éclairer les décideurs politiques. Le cadre conceptuel inspiré des agdals de la tribu Mesioua présenté dans cette conférence, jette les bases pour rassembler les preuves existantes des valeurs inhérentes des communs pastoraux et attirer l'attention vers ces systèmes pour affirmer que la « réalité invisible » multifforme de ces systèmes ne peut plus être ignorée.

\*\*\*

### **Conclusions, Marie Cornu**

**Marie Cornu** est directrice de recherche au CNRS et juriste à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP). Docteure en droit, Marie Cornu est entrée en 1995 au centre d'études sur la coopération juridique internationale, qu'elle dirige depuis 2004. Elle a créé en 1997 un groupe de recherches sur le droit du patrimoine culturel et naturel, qu'elle a codirigé avec Jérôme Fromageau, vice-doyen de la faculté de Sceaux. Elle co-dirige depuis 2006 un groupe de recherche portant sur le droit du patrimoine culturel et le droit de l'art. Co-auteur avec I. de Lamberterie, P. Sirinelli et C. Wallaert du Dictionnaire de droit comparé du droit d'auteur et copyright, qui a reçu le prix de l'Académie des Sciences morales et politiques en 2003, ses travaux portent notamment sur le droit du patrimoine et des collections, les restitutions de biens culturels et la lutte contre le trafic illicite. Elle est par ailleurs membre de la Commission nationale française pour l'UNESCO. Ses travaux sur les biens communs, débutés en 2012, ont conduit à la publication du Dictionnaire des biens communs (PUF, 2017, avec F. Orsi et J. Rochfeld). Marie Cornu a reçu le Prix Dupin de l'Académie des sciences morales et politiques (2001-2002), le Prix Durieux pour le dictionnaire comparé de droit d'auteur et copyright, et la médaille d'argent du CNRS pour ses travaux de recherche en droit de la culture et du patrimoine (2019).

\*\*\*

*Académie des Sciences d'Outre-Mer*  
*- L'Académie des Sciences du Monde -*

*15 rue La Pérouse 75116 Paris - 01 47 20 87 93 - [dircab@academiedoutremer.fr](mailto:dircab@academiedoutremer.fr)*